

COMPTE-RENDU DETAILLE

COMMISSION LOCALE DE L'EAU - SAGE MARNE CONFLUENCE

3 JUILLET 2012

Le diaporama présenté lors de la réunion est disponible :

- sur le site Gest'eau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/marne-confluence> puis aller dans la rubrique « Documents produits »
- sur la plateforme collaborative dédiée au SAGE Marne Confluence, accessible avec identifiants via le lien : http://www.adage-environnement.com/agora/sage_mcl/index.php



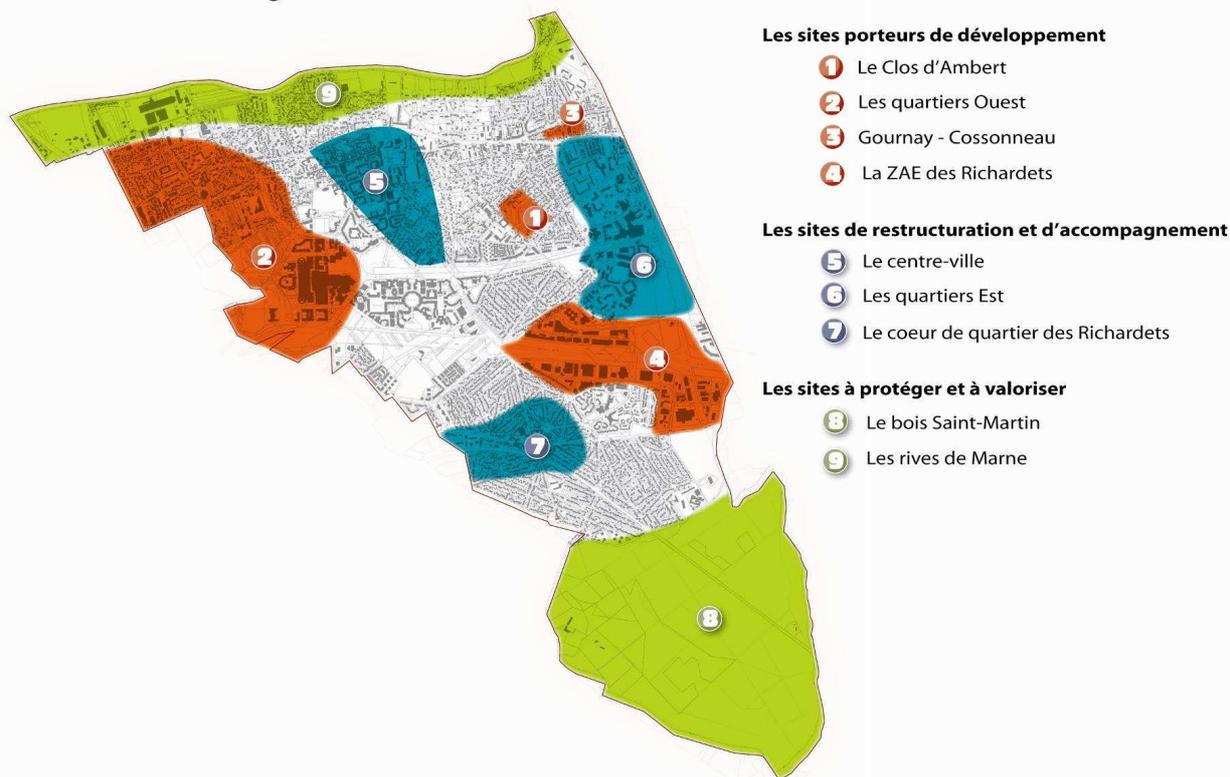
Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h15 par le Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Marne Confluence, M. LEROY (Syndicat Marne Vive). Il rappelle que la dernière CLE s'est réunie le 9 février 2012, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Marne & Chantierne à Chelles (77). Il donne ensuite la parole à M. MIERSMAN, Adjoint au Maire de Noisy-le-Grand et Vice-Président de la CLE.

M. MIERSMAN fait part aux membres de la CLE de son plaisir de les accueillir dans la ville de Noisy-le-Grand et propose de faire une rapide présentation de la ville et de ses projets.

M. MIERSMAN dresse tout d'abord un état de la situation géographique de Noisy-le-Grand au sein de l'est Parisien. Ville située à la pointe sud de la Seine-Saint-Denis, elle fait partie du secteur I de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée. Avec sa bonne desserte routière et en transports en communs (RER, bus), elle occupe une position stratégique sur le plan touristique, à égale distance de Paris et de Disney. Ville de 63 500 habitants en pleine croissance, elle projette la construction de 10 000 logements supplémentaires d'ici 10-12 ans. Cette dynamique se réalise sous l'impulsion du Grand Paris, avec le cluster Descartes, et par l'intermédiaire d'autres projets de ZAC ou d'aménagements portés par la ville (Noisy a récemment acquis des terrains de l'EPAMARNE) : nouvelle mairie de Noisy, quartier Mont d'Est (futur Lycée international), nouvelle gare routière (pôle multimodal), intervention sur le quartier du Pavé Neuf pour le rendre « moins minéral », etc.

Les orientations d'aménagement



M. MIERSMAN remercie l'assistance et redonne la parole au Président.

M. le Président remercie M. MIERSMAN pour cet accueil et les quelques mots prononcés sur le territoire de Noisy-le-Grand. Il rappelle sa volonté que la CLE puisse se déplacer dans les différentes villes du territoire du SAGE afin d'apprécier la diversité et la richesse des projets menés par chacun. Le point 7 prévu dans l'ordre du jour porte justement sur la présentation du projet d'aménagement des bords de Marne à Noisy-le-Grand, dont le caractère pluri-thématique fait apparaître des enjeux multiples pour la rivière Marne. M. LEROY donne ensuite la parole à M. TEIL (SEDIF), qui a souhaité intervenir en début de séance sur ce projet.

M. TEIL (SEDIF), représentant à la CLE du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), fait part de son inquiétude quant aux impacts potentiels de ce projet d'aménagement des berges de Noisy sur la production d'eau potable de l'usine du SEDIF, située à l'extrémité aval de Noisy-le-Grand. La prise d'eau subit d'ores et déjà l'impact d'un certain nombre de rejets situés en amont, notamment ceux de la RN370, qui traverse la Marne pour relier Noisy à Neuilly-sur-Marne. Pour se prémunir de ces rejets mettant à mal la production d'eau potable de l'usine, le SEDIF a œuvré pour l'adoption d'un arrêté inter préfectoral déclarant d'utilité publique (DUP) les périmètres de protection de la prise d'eau. Cet arrêté, pris en décembre 2011, définit notamment les autorisations de prélèvement et de rejet en Marne. Or, M. TEIL rappelle que la ville de Noisy, dont les berges sont comprises dans le périmètre de protection rapprochée du captage, a émis par délibération du 16 décembre 2010, un avis défavorable lors de l'enquête publique. Le SAGE devant veiller à préserver la qualité de l'eau, M. TEIL demande que la CLE soit vigilante à ce qu'il n'y ait pas d'antagonisme entre ce projet d'aménagement des bords de Marne et les interdictions-prescriptions inscrites dans l'arrêté de la DUP.

M. MIERSMAN insiste sur l'importance accordée par la ville Noisy-le-Grand à la préservation de l'environnement et l'eau notamment. Il indique que des contacts ont été pris avec le SEDIF, qui ont permis d'arriver aujourd'hui à un accord. Ainsi, la ville de Noisy travaille au dévoiement d'un rejet pluvial, jusqu'alors en amont de la prise d'eau du SEDIF, vers l'aval de celle-ci.

M. LEROY constate que cet échange montre l'intérêt d'un SAGE à arbitrer certaines situations, de part le lieu privilégié de concertation et de conciliation qu'il représente. La phase de diagnostic du SAGE, qui s'ouvrira dans les prochains mois, donnera justement l'occasion aux acteurs du SAGE de confronter des points de vue et des usages potentiellement conflictuels.

Préalablement à la réunion, chaque membre de la CLE a été destinataire d'un ordre du jour envoyé le 21 juin 2012.

POINT N°1 : VOTE – APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA CLE DU 3 JUILLET 2012

M. le Président propose d'approuver l'ordre du jour de la présente réunion.

Aucune remarque n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

L'ordre du jour de la CLE du 3 juillet 2012 est approuvé à l'unanimité.

POINT N°2 : VOTE – ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA CLE DU 9 FEVRIER 2012

M. le Président demande si des personnes souhaitent formuler des remarques sur le procès verbal de la réunion de la CLE du 9 février 2012.

Aucune remarque n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Le procès verbal de la CLE du 9 février 2012 est adopté à l'unanimité.

POINT N°3 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA CELLULE D'ANIMATION 2011 DU SAGE MARNE CONFLUENCE

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

M. LEROY rappelle que le Syndicat Marne Vive accueille la cellule d'animation "Pour l'élaboration du SAGE Marne Confluence". A ce titre, elle bénéficie de financements de la part de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et de la Région Ile-de-France pour le poste de l'animateur du SAGE. Il est demandé au Syndicat Marne Vive de transmettre un rapport d'activités de la cellule d'animation du SAGE. Ce rapport rappelle les grandes missions de l'année écoulée et les objectifs fixés.

Le rapport a été présenté par le SMV à l'AESN et à la Région le 29 juin 2012. Il est également nécessaire que ce rapport soit approuvé par la CLE.

Le rapport a été adressé aux membres de la CLE avec la convocation à la réunion.

Aucune remarque n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

Résultat du vote

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Approuvé à l'unanimité le rapport de la cellule d'animation du SAGE pour l'année 2011

AVANCEMENT DU SAGE

POINT N°4 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ETAT DES LIEUX

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point

1. Informations importantes à retenir

M. LEROY fait part de son souhait, confirmé en Bureau de la CLE du 15 juin 2012, d'organiser 2 réunions de la CLE pour permettre la validation de l'état des lieux du SAGE. Il souligne l'importance du travail de synthèse effectué depuis un an et demi, temps nécessaire pour s'imprégner des territoires dans leur diversité, rencontrer les acteurs et organiser la concertation au sein des commissions thématiques. La première réunion de la CLE, le 3 juillet 2012, vise donc à effectuer une présentation succincte des « faits saillants » de l'état des lieux et des principales réflexions qu'il suscite. Cette première approche doit permettre de faciliter la lecture du document et **inciter les membres de la CLE et leurs services à une relecture attentive du rapport** lors de la consultation des partenaires qui se tiendra au cours de l'été. Une seconde réunion de la CLE aura lieu en septembre qui permettra de valider le rapport définitif d'état des lieux.

L'état des lieux est une étape cruciale du SAGE qui donne les bases de réflexions pour le diagnostic à venir. **La participation du plus grand nombre est donc attendue. M. LEROY incite les élus à s'organiser avec leurs services pour effectuer ce travail.**

*La présentation des « faits saillants » est effectuée par grandes thématiques (« Qualité », « Milieux naturels », « Usages » et « Aménagement ») par le bureau d'études. M. NARCY (Bureau d'étude ASCA) explique que l'exercice de présentation proposé à la CLE se veut synthétique et a pour seul objectif d'exposer les informations principales de l'état des lieux (apprécier l'état de la situation pour chaque thématique) et de les qualifier (affirmation robuste / plus incertaine...) pour **expliquer et guider la relecture de l'état des lieux**. Il précise que les schémas présentés lors de la CLE ne sont pas repris dans le rapport d'état des lieux mais servent uniquement de support à la présentation.*

Ci-dessous, vous trouverez une synthèse des présentations effectuées en séance et la retranscription des échanges qui s'y sont tenus. Vous êtes invités à prendre connaissance du diaporama présenté en réunion pour compléter les propos ci-dessous.

- Qualité

M. SATIN (bureau d'étude EGIS Eau) explique que la Marne est de bonne qualité par temps sec, bien qu'elle ne soit pas encore au « bon état » au sens de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

A l'inverse, par temps de pluie, les rejets de certains exutoires sont pollués du fait de la mauvaise sélectivité des réseaux (pour mémoire : il existe au moins 850 exutoires sur le territoire, à 85 % dits « eaux pluviales »). D'importants efforts ont été engagés en matière de contrôles en domaine privé (5000 à 6000 contrôles par an) mais cela reste insuffisant pour diminuer significativement cette pollution de fond.

Les normes de qualité de l'eau pour la « baignade » sont révélatrices de la situation : par temps sec, ces normes sont respectées sur la Marne, tandis que par temps de pluie, les seuils sont dépassés. Il existe donc un vrai enjeu à maîtriser les pluies les plus courantes pour améliorer la qualité de la rivière en général.

En revanche, il reste difficilement envisageable de gérer les grosses pluies. Il faut accepter une dégradation occasionnelle du milieu mais en essayant d'en limiter les effets (gestion des pics de pluies).

M. DEBARRE (animateur) précise que le problème de la sélectivité médiocre des réseaux s'observe sur l'ensemble du territoire du SAGE mais que leur impact varie selon le milieu récepteur. Ainsi, les petits cours d'eau comme le ru de Chantereine ou le Morbras, qui ont un faible débit, sont beaucoup plus sensibles aux pollutions que la Marne.

M. CORTADE (ONEMA) indique qu'outre les HAP, il existe d'autres polluants chimiques (médicaments, PCB, pesticides) en teneurs non négligeables dans nos cours d'eau. Il est important de prendre en compte ces autres molécules dans l'analyse de la qualité de l'eau. Cette situation est d'autant plus inquiétante dans un contexte d'évolution de la population.

M. TROCHON (FPPMA 77) demande si la qualité de l'eau du ru de Maubuée est étudiée dans l'état des lieux.

M. SATIN répond que le ru de Maubuée n'est pas une masse d'eau au sens de la DCE. Ce ru est aujourd'hui intégré au système d'assainissement pluvial du bassin du Maubuée. Il n'existe pas de réseau de suivi permanent de la qualité du ru de Maubuée et donc peu de données sont disponibles. Toutefois, les étangs qui se trouvent dans le lit du ru de Maubuée font l'objet d'un suivi écologique par le SAN du Val Maubuée.

Suite à une demande de M. FOLLET (Association des Riverains des Bords de Marne) il lui est répondu que les sources naturelles sont mentionnées dans la partie « Eaux souterraines » du rapport.

- Milieus naturels

Le focus est fait sur les thématiques « berges » et « fonctionnalité des milieux aquatiques ».

M. DEBARRE (animateur) observe trois cas de figure sur la thématique « berges ».

- **La Marne**, aux berges par endroit minérales et par endroit naturelles ou semi-naturelles. Cette alternance est notamment due à la présence de bras navigables et de bras non navigables. De nombreux projets de renaturation des berges ont été réalisés ou sont initiés par les acteurs locaux, traduisant une bonne dynamique de projets sur la Marne. Ce constat n'est toutefois pas complètement satisfaisant, les berges du canal de Chelles étant particulièrement dégradées.
- **Les rus** dont les berges sont souvent très dégradées et parfois artificialisées (aval du ru de Chantereine et du Morbras notamment). Or, les initiatives sur ces cours d'eau peinent à voir le jour, du fait de différentes contraintes (cours d'eau non domaniaux) ou plus simplement de défaut de maîtrise d'ouvrage (aval du Morbras).
- **Les étangs** dont l'état des berges est plutôt satisfaisant et qui fait l'objet d'un suivi par les maîtres d'ouvrages compétents (SAN Val Maubuée, ville de Paris, SMAM...). Cependant, plusieurs étangs situés en propriété privées, ou des étangs isolés sur certaines communes du territoire échappent à la connaissance du SAGE.

Concernant la **biodiversité** du territoire, celle-ci est **plutôt bien connue** comme l'attestent les différents outils d'inventaire (ZNIEFF), les outils de protections (sites Natura 2000, Arrêtés de Protection de Biotope, Réserves Naturelles...) ou encore les diagnostics écologiques existants sur le territoire du SAGE. En revanche, la **fonctionnalité des milieux accueillant cette biodiversité est plutôt mal connue** :

- Les **zones humides** sont des réservoirs de biodiversité important pour les espèces inféodées aux milieux aquatiques. Or, malgré les travaux réalisés par l'AESN (échelle bassin), la DRIEE (échelle IdF) et d'autres structures plus locales (SNPN, associations, collectivités), il n'existe pas d'inventaire précis et exhaustif de ces zones sur le territoire du SAGE. Leurs caractéristiques et leur fonctionnalité (état, pressions subies, etc) est aussi mal connue. Compte-tenu de la pression urbaine, leur état semble plutôt dégradé malgré la persistance de poches (forêts humides, bords de cours d'eau) qui présentent un vrai potentiel à préserver. Ces zones présentent un enjeu fort pour le territoire du SAGE.
- Les **continuités écologiques** sont aujourd'hui fortement mises à mal et les milieux de plus en plus morcelés du fait de l'expansion urbaine. Des travaux sont initiés au niveau national, de bassin et régional (SRCE) mais l'échelle reste grande et donc peu propice à la mise en place d'outils de protection de ces continuités. Tout l'enjeu repose donc sur une qualification des trames vertes et bleues à une échelle locale. Concernant les continuités piscicoles, 3 barrages de navigation sur la Marne font entrave à la circulation des espèces et un programme est à envisager avant 2016 (Marne en projet de classement en liste 2).

M. FOLLET (Association des Riverains des Bords de Marne) rappelle que les îles de Torcy sont toujours squattées, ce qui représente une menace pour l'écosystème fragile de ces îles.

- Usages

M. NARCY (Bureau d'études ASca) explique que la navigation commerciale, faisant partie des usages prioritaires de la voie d'eau, est un acteur « structurant » et structuré dont l'activité tend à se maintenir voire se développer sur le territoire du SAGE. La navigation de plaisance, implantée localement sur le territoire du SAGE (4 ports), est aujourd'hui saturée et pâtit d'un manque de coordination entre les différents ports. Il est par ailleurs noté que les instances régionales (Comité Régional de Tourisme, VNF...) considèrent la Marne comme moins prioritaire que la Seine sur le volet tourisme.

Concernant les activités sur berges, la situation est assez compliquée : la continuité des cheminements est mise à mal par endroits ce qui nuit aux efforts de valorisation des bords de Marne, et la coexistence des activités se gère tant bien que mal (il n'existe pas de mesures de la fréquentation ni d'étude spécifique sur le sujet). Le déficit de connaissances est encore plus important sur les affluents de la Marne.

M. ACHART (Au Fil de l'Eau) demande à ce que la distinction entre navigation commerciale de marchandise et navigation commerciale de passagers soit faite.

Par ailleurs, il indique ne pas comprendre l'analyse faite de la navigation douce. En tant que représentant de l'association Au Fil de l'Eau, il juge la situation de la navigation douce comme satisfaisante sur le territoire du SAGE (fréquentation, satisfaction des usagers...). En revanche, ce sont d'autres usagers qui pénalisent la navigation douce, de part le non respect de la limitation à 6 km/h des bateaux sur les biefs navigables de la Marne ou par le non respect des règles de certains pratiquants de ski nautique. L'activité sur la voie d'eau étant dictée par la navigation commerciale de marchandise, il déplore que VNF ne soit pas à la hauteur de ses ambitions en n'effectuant pas les travaux nécessaires de restauration des berges, en particulier sur les bras non navigables de la Marne, ce qui pénalise les autres usages de la voie d'eau jugés « moins prioritaires ».

M. MIERSMAN estime que le SAGE peut définir ses propres priorités, dans son périmètre d'application. L'élaboration du SAGE est donc l'occasion d'apporter un autre regard sur le sujet.

M. DEBARRE conclut cette intervention en indiquant que ce sera justement l'objet de la phase de diagnostic du SAGE que de mettre en regard les différents usages de la voie d'eau pour établir une éventuelle hiérarchie des priorités du territoire, adaptée aux attentes des acteurs locaux.

M. CHERY DROUET (CDCK 94) indique que la continuité de la navigation pour les canoë-kayak au niveau des barrages de navigation n'est pas toujours assurée.

M. TROCHON (FPPMA 77) note que l'accès aux bords de Marne pour les pêcheurs est par endroits problématique et donc source de mécontentement pour le milieu de la pêche.

- Aménagement

M. SATIN (Bureau d'études EGIS Eau) explique que l'évolution territoriale passée dans le périmètre du SAGE a vu l'expansion urbaine générer de grosses pressions sur les usages et sur les milieux. Cet héritage n'est cependant pas complètement négatif puisque les rivières occupent une place encore relativement importante sur notre territoire. Concernant les perspectives d'évolutions futures, l'appréciation est là aussi mitigée. Plus de 150 projets d'aménagement existent dont la moitié provient du Grand Paris (4 CDT à part entière sur le territoire du SAGE). Cela correspond à plus de 3 600 ha d'urbanisation ou de grands projets. Néanmoins, cette dynamique globale d'évolution urbaine reste floue et ses impacts potentiels difficiles à appréhender, faute de disposer d'informations précises sur les aménagements à venir et sur leur nature.

M. LAURENT (Nature & Société) s'interroge sur la capacité d'écrêtement des crues du lac du Der d'une part et sur les politiques de lutte contre l'imperméabilisation des sols d'autre part.

M. SATIN (Bureau d'études EGIS Eau) et M. NARCY (Bureau d'études AScA) expliquent que dans le contexte de dynamique territoriale évoqué précédemment, l'état des lieux du SAGE met en évidence les risques liés à l'eau : accroissement de l'urbanisation en zone inondable, augmentation des surfaces imperméabilisées générant des ruissellements urbains, etc. Malgré les protections existantes pour faire face aux crues (lac réservoir Marne, murettes anti-crues), dont l'effet est variable et parfois limité selon l'ampleur de la crue, il est important de **mener une politique globale de gestion du risque inondation** pour réduire notamment la vulnérabilité des territoires (intervention au niveau des politiques territoriales d'aménagement du territoire). Il en va de même des problèmes de ruissellement observés dans le périmètre du SAGE, auxquels seule une réponse globale (politique de lutte contre l'imperméabilisation des sols, gestion des eaux pluviales à la source...) apportera des résultats satisfaisants.

M. TROCHON (FPPMA 77) remarque que les crues ont un intérêt écologique, la reproduction du brochet dépendant fortement des zones inondables auxquelles il a accès. Ces espaces doivent donc être préservés dans ce but.

La CLE prend acte des échanges.

POINT N°5 : VOTE – APPROBATION DES ETUDES COMPLEMENTAIRES A MENER DANS LE CADRE DU SAGE

Ce point n'ayant pas pu être abordé avec suffisamment de temps lors de la réunion, il est décidé de reporter l'approbation des études complémentaires à la prochaine CLE.

POINT N°6 : INFORMATION – CREATION DU SITE INTERNET DU SAGE

La maquette du futur site internet du SAGE (arborescence, mise en page, rubriques, etc.) est présentée, pour information.

Le site devrait être opérationnel à la prochaine réunion de la CLE, en septembre.

POINT N°7 : INFORMATION – PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DES BORDS DE MARNE A NOISY-LE-GRAND

Ce point a fait l'objet d'une présentation power-point par M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand)

Se référer au diaporama présenté en séance pour avoir une synthèse de la teneur du projet en question.

Suite à une demande M. FOLLET (Association des Riverains des Bords de Marne), il est indiqué que ce projet sera soumis à une enquête publique.

M. HUETTE (FPPMA 75-92-93-94) demande si des pontons d'accès aux bords de Marne seront prévus pour les personnes à mobilité réduite. Il lui est répondu que oui, en plusieurs endroits le long de la Marne.

MME CHARNOZ (Ville de Paris) s'interroge sur la séquence 3 du projet où une « plage » est prévue. La baignade étant toujours interdite en Marne, comment la Ville envisage-t-elle de gérer l'afflux probable de personnes que pourrait créer cette dénomination auprès des populations ?

M. MIERSMAN (Noisy-le-Grand) confirme le souhait de la Ville de retrouver un jour cet usage du passé. Il indique toutefois que la baignade restera interdite et que la Ville communiquera en ce sens, en particulier sur le secteur de la « plage ».

MME MERLET (Vaires-sur-Marne) demande des précisions quant au calendrier de réalisation.

M. MIERSMAN indique que la phase 1 concerne la séquence la plus en amont. Les travaux pourraient démarrer courant 2013 pour s'achever en 2014. Les séquences suivantes suivront selon un planning non encore défini.

M. LEROY (SMV) remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 21h.

Le Président de la CLE

Jacques LEROY